



DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL DU 17 OCTOBRE 2011

Le dix-sept octobre 2011 à 20h30, le Conseil du Syndicat Mixte de l'Avant Pays Savoyard, dûment convoqué, s'est réuni dans ses locaux, commune de Belmont-Tramonet, sous la présidence de Monsieur Gaston ARTHAUD BERTHET.

Étaient présents : Madame Jocelyne PROVENT, Madame Nicole VERARD, Messieurs Guy DUMOLLARD, Patrice JACQUIN, Maurice MICHAUD, Jean Pierre LOVISA, Jean Paul GANDIN, Christian BLAYO, Gaston ARTHAUD BERTHET, Raymond PERROUSE, Philippe VITTOZ, Roger VILLIEN, Francis AMPE, Lucien BARRET, Roger CAVAILLON, François GAUTIER, Pascal ZUCCHERO, Jean Paul CLARET.

Date de la convocation : 7/10/11

Date de l'affichage : 18/10/11

Nombre de membres du comité en exercice : 28

Présents : 18

Pouvoir : 1

OBJET : Débat sur les orientations générales du PADD du SCOT de l'Avant Pays Savoyard

Pascal Zucchero : le scénario fait souci pour l'avenir. Jusqu'à présent les villages ont accueilli la nouvelle population dans sa diversité. Globalement, l'intégration s'est bien faite. Il est à craindre que l'apport de population principalement dans les bourgs centre apporte des soucis et des difficultés. Dans nos villages on aura une augmentation du prix du foncier car il y aura une limitation des terrains constructibles et donc on aura uniquement la population aisée demain, alors qu'aujourd'hui il y a cette mixité. Intellectuellement je comprends la démarche, mais je me demande si cela ne posera pas de problèmes à terme.

François Gautier : Le besoin de logements locatifs se pose autant pour les bourgs centres que pour les villages.

Francis Ampe : Le SCOT propose de prendre un virage à une situation où la construction en consommant du foncier et en augmentant les déplacements fait partie du passé. Le premier objectif est de diviser par deux la consommation de foncier agricole. Sinon un des murs porteurs du territoire s'effondrera. L'agriculture représente 40% du territoire, environ 1000 emplois, et l'Avant Pays Savoyard est la partie du département qui a la production de lait la plus importante. L'accueil de population nouvelle doit se passer autrement que par des parcelles de 1500 m². Pour éviter le renchérissement du foncier, il nous faudra inventer de nouvelles formes urbaines plus adaptées.

Jean-Marie Guillot : Le nouvel équilibre démographique proposé dans le PADD met en avant un rythme de développement des villages qui garantit le renouvellement de la population à l'identique

pour les villages. Partant d'une base plus importante de population, même si le taux annuel est plus faible qu'aujourd'hui en valeur absolue la croissance est similaire. La différence sera captée par les bourgs centres. Le SCOT préserve la vitalité des villages notamment pour les écoles, dernier lieu de lien social.

Gaston Arthaud-Berthet : Les villages de demain se bâtiront autrement en raison du coûts énergies fossiles et donc des déplacements. Aujourd'hui il est difficile d'organiser le transport collectif sur le territoire. Nous même ou la génération suivante devons trouver d'autres façons d'habiter et cela certainement dans des unités plus importantes. La mise en place de services dans le milieu rural à un coût important. Il est compréhensible d'avoir un sentiment de crainte pour une certaine désertification des villages. Autrefois on construisait des villages pour être proche de la ressource en eau. Aujourd'hui et surtout demain c'est une plus forte densité qui nous permettra de maintenir les services.

Pascal Zucchero : L'inquiétude évoquée pour la désertification des villages peut également concerner la concentration de la population dans les bourgs centre. Le doublement du nombre d'habitants de Yenne par exemple en 20 ans, peut être source de difficultés et inquiéter dès maintenant. Avec un urbanisme diffus, les problèmes sont diffus, le concentrer, peut être source de problèmes.

Francis Ampe : La réalité sociologique de l'Avant Pays Savoyard a changé en 20 ans. Il est logique que proposer un virage, une nouvelle situation soit source d'inquiétude.

Christian Blayo : l'hébergement touristique est la base du développement du tourisme. Nous avons de beaux sites mais l'autoroute et tous les axes de communication ne font que traverser. Cela ne fait pas vivre le territoire. La situation est la même pour le haut débit. Des autoroutes de l'information traverse notre territoire sans l'irriguer et on désertifie les villages. Le télétravail qui est une voie de développement économique pour les territoires ruraux ne peut se répandre que si ces réseaux viennent jusqu'au cœur des territoires ruraux.

Gaston Arthaud-Berthet : le Conseil Général a prévu 250M€ pour développer le très haut débit dans les 10 prochaines années, bien sûr tous les secteurs ne seront pas équipés en même temps, cela suivra les axes des voiries départementales. Ensuite les collectivités auront la responsabilité d'alimenter les usagers jusqu'à leur domicile. Le département a l'ambition de ne laisser personne à côté du numérique.

Philippe Vittoz : l'implantation des entreprises est orientée par la présence de ces équipements.

Jean-Paul Claret : Le tourisme trouve son développement sur la valorisation de trois grands territoires qui ont la capacité à être attractifs : le lac d'Aiguebelette, la Chartreuse et le Rhône. Les bourgs centres doivent bénéficier des retombées de natures commerciales. Les sources du développement sont les sites et non pas les bourgs centre alors que le PADD présente un projet qui inverse les rôles. Par ailleurs, il convient de mieux mettre en valeur le rôle de l'hébergement touristique dans la fixation de la fréquentation et la génération des retombées. La planification territoriale du SCOT et des PLU doit intégrer ce besoin d'hébergements.

Francis Ampe : La rédaction de la partie 4.3 sur le tourisme sera revue. Elle est sans doute le reflet d'un manque de stratégie touristique.

Jean-Paul Claret : L'Avant Pays Savoyard et la Chartreuse sont très comparables sur les enjeux de développement touristique. Il y a peut être des orientations à reprendre de la Charte du Parc Naturel de Chartreuse.

Gaston Arthaud-Berthet : Le domaine touristique relève autant de l'initiative publique que de l'initiative privée. Cela représente une difficulté pour construire un projet commun.

Jean-Paul Claret : Le développement touristique a besoin de réserves foncières.

Patrice Jacquin : Deux objectifs ne sont pas très présents dans le PADD : les équipements culturels et sportifs. Ils mériteraient un développement plus important sur les attentes du territoire. C'est un point important pour l'attractivité du territoire pour les jeunes et cela amène aussi du développement touristique.

De plus, pour la partie 5.6 sur le Lyon-Turin, la traduction écrite mériterait d'être plus soignée sur la question de l'impact foncier agricole et des compensations que cela appellera.

Lucien Barret : je suis inquiet pour l'avenir par rapport aux constructions et je suis donc heureux de la mise en place du SCOT même s'il est difficile d'avoir une vision à 20 ans. Il sera possible de s'appuyer sur ce grand virage.

Roger Cavaillon : je suis en souci pour les écoles qu'on risque de perdre. On va augmenter la taille des bourgs notamment du secteur de Pont de Beauvoisin et cela représentera un flux supplémentaire qui va passer au bord du lac.

Jean-Paul Gandin : le SCOT pose bien les choses en terme d'orientations notamment chiffrées. Il sera nécessaire d'appréhender la dimension sociale.

Jean-Pierre Lovisa : Le positionnement de St Jean de Chevelu dans le PADD est cohérent. La liaison Yenne-Saint Genix sur Guiers n'est pas dans les habitudes, c'est plutôt le lien Yenne-Belley qu'il faut indiquer. La carte du chapitre 4 devra être modifiée.

Victor Fournier : le village de Lucey est très fortement impacté par le problème du risque d'inondation. Le positionnement de Lucey dans le PADD est donc conforme à la situation.

Daniel Revel : Les objectifs du SCOT pour la commune de St Maurice de Rotherens sont en accord avec la situation de la commune.

Georges Cagnin : Le positionnement de la commune de Champagneux dans le PADD du SCOT est conforme même si le PLU de la commune devra être certainement adapté.

Maurice Michaud : La notion de polarité concernant Yenne et St Paul sur Yenne est partagée.

Guy Dumollard : La Communauté de commune de Yenne a mené une réflexion sur son développement économique futur. De ce point de vue la Communauté de communes se retrouve bien dans le SCOT. Par contre il serait nécessaire de mieux mettre en évidence les contraintes liés à la nature des sols en matière d'assainissement et les questions de ressources en eau.

Raymond Perrouse : le PADD n'est pas révolutionnaire, c'est la nouvelle répartition 70/30 qui l'est. Si il y a 3 ans j'aurai trouvé tout cela révolutionnaire, aujourd'hui on constate un ralentissement des constructions, la densité évoquée est aujourd'hui déjà là.

Christian Billard : La composition et les orientations pour le pôle d'équilibre de Pont de Beauvoisin sont cohérentes. S'agissant du développement de l'habitat il trouvera des limites du fait de la capacité des équipements d'assainissement.

Nicole Verard : la commune dispose encore d'un POS qui autorise une consommation foncière importante. Le passage au PLU sera délicat et le SCOT sera très utile pour mettre en place une réduction de cette consommation foncière.

Marie-Christine Mollard : Les objectifs inscrits dans le PADD au titre des pôles et notamment de celui des Echelles/Entre Deux Guiers sont cohérents.

Roger Villien : Le PLU de la commune de la Bauche et le SCOT sont en cohérence.

Jean-Paul Claret : le travail du PADD nous montre que le territoire est riche et intéressant avec un panel d'activités fondamentales : l'agriculture, l'économie et le tourisme. Il présente une organisation des espaces et du foncier pour répartir ces activités et préserver, maintenir et développer chacun d'elle. Le SCOT sera un document précieux pour les PLU.

Il faudra ajouter un développement sur la forêt pour son rôle multifonctionnel et le développement du bois énergie.

Francis Ampe : La situation du bassin du lac d'Aiguebelette témoigne de la difficulté à rendre compatible les vocations résidentielle et touristique. Un certain nombre de structure d'hébergement (campings et hotels) se transforment en habitat permanent. Un travail est à mener avec les entreprises touristiques pour mieux partager les enjeux de développement.

Sur la vocation résidentielle, il faut être attentif au développement du locatif qui est en déficit sur tout l'Avant Pays Savoyard

S'agissant du PADD et en tant que Vice Président en charge du SCOT j'ai un mandat pour élaborer un document approuvable. Pour ce faire son élaboration a reposé sur une forte concertation.

Gaston Arthaud-Berthet : toutes les communes ont un document d'urbanisme ; le SCOT est un document de planification à une échelle plus large, il est le cadre de la cohérence. Je crois qu'il fallait faire cette démarche pour notre territoire.

Le Conseil Syndical :

- A DEBATTU sur les orientations du Projet d'Aménagement et Développement Durable (PADD) du SCOT de l'Avant Pays Savoyard ;
- PREND ACTE de l'état d'avancement des réflexions ;
- PRECISE que le projet de PADD tel que débattu ce soir devra être amendé pour prendre en compte les observations et contributions émises par les élus sur ce document ;
- PRECISE que le projet de PADD amendé servira de base à la suite de l'élaboration et de la concertation du SCOT

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président